Antilope®

HERBICIDE anti-graminées et anti-dicotylédones du blé tendre d'hiver, de l'orge d'hiver et du triticale.*

***Cf. tableau des usages.**

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Composants dangereux CLP
- Flufénacet
- Diflufenican

Classification RAC : 12-15

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2080145

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : diflufénicanil
Teneur : 200g/l, soit 16.1% (m/m)
Famille chimique : phénoxynicotinanilides (PNA)
Mode d'action : Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.

Substance active : flufénacet
Teneur : 400g/l, soit 32.3% (m/m)
Famille chimique : oxyacétamides
Mode d'action : Inhibition de l'allongement cellulaire des méristèmes racinaires et aériens, bloquant ainsi la croissance et le développement des tissus.

Description

Le produit est un herbicide de post-levée précoce, d'application avant repos végétatif, des blés tendres d'hiver, orges d'hiver et triticale actif sur de nombreuses graminées et dicotylédones.

Préparation

Préparation du sol et de la culture

Traiter sur des semis réguliers avec une profondeur minimale de 2 cm. Ne pas appliquer le produit sur des semis superficiels ou irréguliers.
Ne pas traiter sur des céréales déchaussées ou en mauvais état végétatif , conséquence d'un mauvais enracinement, d'une implantation en sol creux, de sécheresse, d'excès d'eau ou d'eau stagnante, de gel ou d'attaques parasitaires.
Ne pas traiter sur des sols sableux, filtrants, caillouteux ou battants.
Ne pas traiter avant une période pluvieuse, en particulier ne pas traiter avant des pluies dont le cumul serait supérieur ou égal à 15 mm dans les 2 jours suivant le traitement. Dans certains essais en situation de pluviométrie supérieure ou égale à 50 mm dans les dix jours suivant le traitement, une phytotoxicité a parfois pu être observée.

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant l'emploi.
Diluer le produit dans un volume de bouillie de 100 à 300 litres d'eau par hectare selon le matériel de pulvérisation utilisé.
Pour cela :
- Remplir au 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Mettre en route l'agitation et verser la dose nécessaire de produit dans la cuve ou dans l'incorporateur du pulvérisateur.
- Terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.
- Appliquer la bouillie aussitôt après la préparation .

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

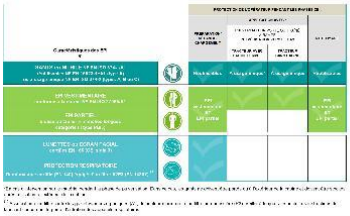

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- en cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement . En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- bien vider et rincer 3 fois à l'eau les emballages au moment du remplissage de la cuve et vider cette eau dans le pulvérisateur.
- traiter en l'absence de vent.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Le produit peut constituer un danger pour les cultures voisines. Traiter par temps calme et sans vent.
Lors de la pulvérisation, éviter toute dérive du produit vers les cultures voisines en particulier sur avoine et colza. Utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buses anti-dérives...), respecter les bonnes pratiques de pulvérisation pour éviter la formation de gouttelettes fines
Si une application d'engrais liquide ou de produits "correcteurs de carences" est envisagée, il est recommandé de respecter un délai d'au moins 7 jours avec le traitement avec ce produit.
On accompagnera cette mesure par de bonnes pratiques culturales définies notamment par Végéphyl (rotation de cultures d'hiver et de printemps, labours, décalage de la date de semis etc..)
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Attention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée
48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation :
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau :
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Ingestion :
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Provoquez le vomissement, seulement si :
1. le patient est parfaitement conscient,
2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible,
3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et
4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	-	-
Dangereux pour l'environnement		

Antilope®

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Orge d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.6 l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 13		1a
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.6 l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 13		1a
Triticale	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.6 l/ha	stade BBCH 11 à BBCH 13		1a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Champ d'activité

Très sensibles : > 95%	Sensibles : 85 % à 94 %	Moyennement sensibles : 70 % à 84 %	Peu sensibles : < 70 %
Pâturin annuel, Agrostide Jouet du vent Coquelicot Fumeterre officinale Gaillet gratteron Lamier amplexicaule Moutarde des champs(sanve) Mouron des oiseaux (stellaire) Pensées Ravenelle Renoncule des champs Véronique des champs Véronique de Perse Véronique à feuilles de lierre	**Vulpin des champs Ray-grass Géranium disséqué Matricaire**		**Folle avoine**

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Doses préconisées :

	Contre vulpin et/ou ray-grass + dicots(dont gaillet)	Contre pâturin annuel et/ou agrostis jouet du vent + dicots
Application unique en situations de faible infestation	**0,5 à 0,6 l/ha**	**0,5 l/ha**
Application en programme en situations de forte infestation		
Application en programme en situations de graminées identifiées résistantes (vulpin, agrostis jouet du vent ou ray-grass) aux ACCases ou ALS	**0,6 l/ha**	**0,6 l/ha**

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit s'utilise en post-levée précoce de la culture, entre 1 feuille et 3 feuilles des blés tendres d'hiver, des orges d'hiver et triticales, et avant repos végétatif de la culture.
Sur les graminées : le produit s'utilise de la prélevée des graminées jusqu'au stade 3 feuilles maximum.
Sur les dicotylédones : le produit s'utilise du stade prélevée des dicotylédones jusqu'au stade 4 feuilles maximum (2 verticilles pour le gaillet gratteron).
Le respect de ces stades est obligatoire pour obtenir une efficacité maximale du produit.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Sur Blé Tendre d'Hiver et Orge d'hiver, le produit peut s'utiliser en post-levée précoce et avant repos végétatif, dans différents programmes de désherbage selon la problématique parcellaire (niveau d'infestation, niveau de résistance aux produits de printemps ALS et/ou ACCase). Le produit s'intègre dans des programmes comprenant une application en post-levée précoce suivie d'une nouvelle application à base d'un autre herbicide en sortie d'hiver, mais également dans des programmes nécessitant deux interventions à l'automne (selon les recommandations définies par BAYER).
Sur triticale et orge de printemps semée à l'automne, le produit s'utilise seul.

Antilope®

Classification HRAC

12 - Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.
15 - Inhibition de l'allongement cellulaire des méristèmes racinaires et aériens, bloquant ainsi la croissance et le développement des tissus.

Application (matériel, pression)

L'efficacité du produit dépend de la qualité de répartition de la pulvérisation. Traiter à un volume de bouillie compris entre 100 et 300 l/ha. Utiliser des buses à fente de préférence à injections d'air (homologuées ZNT) pour maitriser la dérive de pulvérisation.
Eviter les redoublements de passage de rampes de pulvérisation. Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement. Lorsque cela s'avère possible, réserver un appareil qui servira uniquement aux traitements de désherbage.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après une céréale désherbée avec ce produit en post levée, avant repos végétatif, il est possible d'implanter dans le cadre de la rotation :
- Avec ou sans labour : blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver, orge de printemps, avoine de printemps, ray grass (multiflore et anglais), colza d'hiver, pois protéagineux d'hiver et de printemps, maïs, tournesol, betterave sucrière, pomme de terre, lin textile de printemps, seigle d'hiver, sorgho et luzerne (semis d'automne ou de printemps) .
- Avec labour : soja.
Cultures intermédiaires (CIPAN) :
Après la récolte d'une céréale désherbée avec ce produit en post levée, avant repos végétatif, il est possible d'implanter, sans labour et en respectant un délai de 8 mois entre le traitement avec ce produit et le semis, les cultures intermédiaires ci-après : moutarde, radis, navette, ray grass d'Italie, seigle d'hiver, phacélie, sarrasin.
La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Cultures de remplacement

En cas d'accident nécessitant le remplacement de la culture traitée avec ce produit, il est possible de ré-implanter les cultures ci dessous :
- Avec ou sans labour et avec un délai de 3 mois entre traitement et semis : blé tendre de printemps, orge de printemps.
- Avec ou sans labour et avec un délai de 4 mois entre traitement et semis : lin textile de printemps.
- Avec ou sans labour et avec un délai de 4,5 mois entre traitement et semis : tournesol.
- Avec ou sans labour et avec un délai de 5 mois entre traitement et semis : maïs, sorgho.
- Avec labour obligatoire et un délai de 3 mois entre traitement et semis : blé dur de printemps.
- Avec labour obligatoire et un délai de 4 mois entre traitement et semis : pois protéagineux de printemps.
- Avec labour obligatoire et un délai de 4,5 mois entre traitement et semis : pomme de terre.
Cultures non possibles : avoine de printemps, soja, colza de printemps, betterave, ray-grass, luzerne.
La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS — TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS — TRACTEUR SANS CABINE	NETTOYAGE
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)				
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)				

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Antilope® ¤ 200 g/l diflufénicanil 400 g/l flufénacet ¤ AMM n°2080145 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ¤ Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ¤ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 ¤ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1

¤ ¤ ¤ Attention ¤ ¤ ¤ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ¤ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ¤ H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)